

Soins de Santé

Circulaire OA no 2023/41 du 15-2-2023

Applicable à partir de 1/09/2021

Remplace circulaire 2022 /164 du 23/05/2022

Rubriques

Code	Séquence
3910	/ 2 061

Tarifs; Soins psychologiques de première ligne et Soins psychologiques spécialisés; 01-09-2021.

- **Suite à l'approbation par le Comité de l'assurance du 16 janvier 2023 du quatrième avenant à la convention relative au «financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais des réseaux et de partenariats multidisciplinaires locaux», les pseudo-codes 792271 et 792315 sont ajoutés.**
- Suite à l'approbation par le Comité de l'assurance du 16 mai 2022 du troisième avenant à la convention relative au «financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais des réseaux et de partenariats multidisciplinaires locaux» :
 - les tickets modérateurs pour le pseudo-code 792816 sont égaux à 0€ ;
 - la description des pseudo-codes 792455 et 792470 est adaptée.
- Suite à la décision du Comité d'accompagnement du 24-02-2022, un nouveau pseudo-code 792934 est ajouté pour les « Soins psychologiques spécialisés – séance individuelle – première séance ».
- Suite à la décision du Comité d'accompagnement du 27-10-2021, une moyenne théorique est déterminée pour l'intervention AMI des sessions de groupe par patient.

Le 26 juillet 2021, le Comité de l'assurance a approuvé la convention relative au « financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais des réseaux et de partenariats locaux multidisciplinaires ».

Le 18 octobre 2021, un premier avenant à cette convention a été approuvé. La version coordonnée de la convention figure en annexe de la circulaire OA 2021/322.

La présente convention remplace la convention relative à la « création d'une offre de soins de psychologie de première ligne dans la zone d'activités du réseau » qui est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2019.

La nouvelle convention entre le Comité de l'assurance et chaque réseau entre en vigueur le premier jour du mois suivant la signature de la convention et au plus tôt le 1er septembre 2021.

Concernant les prestations individuelles fournies par les psychologues/orthopédagogues cliniciens dans le cadre de la convention relative à la réalisation de séances de psychologie de première ligne remboursables (« ancienne convention »), un régime transitoire est d'application.

En application de l'article 23, § 1er, alinéa 3 de la « nouvelle » convention, ces prestations peuvent encore être facturées jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention de coopération individuelle que le psychologue/orthopédaque clinicien conclura avec le réseau en exécution de la « nouvelle » convention et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021. Ces prestations continuent d'être facturées conformément aux dispositions de « l'ancienne » convention.

Afin d'éviter que des montants différents soient ajoutés au compteur pour le statut des malades chroniques, en fonction du nombre de participants à la session de groupe, le Comité d'accompagnement des conventions concernées a déterminé une moyenne théorique pour l'intervention AMI des sessions de groupe par patient.

Les honoraires des Soins psychologiques de première ligne et des Soins psychologiques spécialisés sont repris en annexe.

<p style="text-align: center;">Soins psychologiques de première ligne et Soins psychologiques spécialisés</p>
--

Date d'application : 1^{er} septembre 2021

Mickael Daubie
Directeur général

Pièces jointes :

[V6 - Soins psychologiques - 01-09-2021corr4-circ OA.xlsx](#)

Soins psychologiques de première ligne et soins psychologiques spécialisés à partir du 1er septembre 2021

Pseudocode		Description	Honoraires	Intervention AMI		Ticket modérateur	
AMB	HOS			bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel	bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel
792595	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. avant séance de groupe	75,00	75,00	75	0,00	0,00
792610	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. après séance de groupe	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792632	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. – première séance	75,00	75,00	75,00	0,00	0,00
792934	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. – première séance	75,00	75,00	75,00	0,00	0,00
792654	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. – séance outreach dans service/institution/autres professionnels	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792676	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. Outreach milieu de vie	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792691	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. – physique autre (cabinet du psychologue)	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792713	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. – vidéoconsultation	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792816	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. Avant séance de groupe	75,00	75,00	75,00	0,00	0,00
792831	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. Après séance de groupe	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792853	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. – séance outreach dans service/institution/autres professionnels	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792875	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. Outreach milieu de vie	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792890	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. – physique autre (cabinet du psychologue)	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792912	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. – Vidéoconsultation	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00
792956	-	Soins psychologiques spécialisés – consultation multidisciplinaire	225,00	225,00	225,00	0,00	0,00
792971	-	Remboursement du trajet de psychologie de première ligne /Soins psychologiques spécialisés sans renvoi	60,00	60,00	60,00	0,00	0,00
792455	-	Remboursement du trajet avec renvoi	30,00	30,00	30,00	0,00	0,00
792470	-	Remboursement du trajet après renvoi	30,00	30,00	30,00	0,00	0,00
792993	-	Séance supplémentaire	75,00	71,00	64,00	4,00	11,00

Pseudocode		Description	Honoraires séance de groupe ¹	Intervention AMI par patient ²		Ticket modérateur par patient	
AMB	HOS			bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel	bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel
792271	-	Soins psychologiques de première ligne – remboursement uniquement pour le psychologue/orthopédaogogue clinicien	200,00	45,00	45,00	2,50	2,50
792514	-	Soins psychologiques de première ligne – séance de groupe - 1 - par un psychologue et un autre prestataire de soins	326,00	45,00	45,00	2,50	2,50
792536	-	Soins psychologiques de première ligne – séance de groupe - 2 - par 2 psychologues ou par médecin et psychologue	400,00	45,00	45,00	2,50	2,50
792551	-	Soins psychologiques de première ligne – séance de groupe – 1 outreach - par un psychologue et un autre prestataire de soins	326,00	45,00	45,00	2,50	2,50
792573	-	Soins psychologiques de première ligne – séance de groupe – 2 outreach - par 2 psychologues ou par médecin et psychologue	400,00	45,00	45,00	2,50	2,50
792315	-	Soins psychologiques spécialisés – remboursement uniquement pour le psychologue/orthopédaogogue clinicien	200,00	45,00	45,00	2,50	2,50
792735	-	Soins psychologiques spécialisés – séance de groupe - 1 - par un psychologue et un autre prestataire de soins	326,00	45,00	45,00	2,50	2,50
792750	-	Soins psychologiques spécialisés – séance de groupe - 2 - par 2 psychologues ou par médecin et psychologue	400,00	45,00	45,00	2,50	2,50
792772	-	Soins psychologiques spécialisés – séance de groupe – 1 outreach - par un psychologue et un autre prestataire de soins	326,00	45,00	45,00	2,50	2,50
792794	-	Soins psychologiques spécialisés – séance de groupe – 2 outreach - par 2 psychologues ou par médecin et psychologue	400,00	45,00	45,00	2,50	2,50

¹ Une intervention de groupe se compose d'un minimum de 4 et d'un maximum de 15 participants (article 5 § 3 de la convention)

² Intervention AMI moyenne par patient